

Séance du 04 Octobre 2021

Nombre de conseillers : En exercice : 10 Présents : 6 Votants : 10 (6+4pouvoirs) –

L'an deux mille vingt-et-un, le 04 Octobre à 19 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de MISSY-LES-PIERREPONT sous la présidence de Mme Betty Bas, Maire
Convocation du 27/09/2021 - Affichage le 27/09/2021

Présents : Mesdames et Messieurs : BAS Betty, BAS David, CARRÉ Martial, DOS SANTOS Serge, KLEIN Benoît et SOYEUX Samuel.

Absents excusés : Mme Céline DOS SANTOS qui avait donné pouvoir à M Serge DOS SANTOS, Mme Christine FORTIN qui avait donné pouvoir à M David BAS, M Hervé FORTIN qui avait donné pouvoir à Mme Betty BAS et M Fabien GOSSART qui avait donné pouvoir à M Martial CARRE

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire par le Conseil, Monsieur Benoît KLEIN ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

19-2021 - Modification du Statut du Syndicat Scolaire

Mme Le Maire informe l'assemblée que l'accord de la commune doit être sollicité pour l'intégration d'une classe de l'Unité d'Enseignement de l'IME de Liesse au pôle scolaire.

Elle ajoute que cette intégration se fera à titre onéreux et qu'une convention d'occupation des locaux devra, au préalable, être validé par le syndicat scolaire.

L'accord de la commune doit être également sollicité pour l'arrivée d'une nouvelle commune au sein du syndicat scolaire qui pourra être étudiée. Cette intégration se fera à titre onéreux, selon les modalités fixées par le comité syndical.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ✓ **Emet un avis favorable à l'intégration d'une classe de l'Unité d'Enseignement de l'IME de Liesse au pôle scolaire**
- ✓ **Emet un avis favorable à l'arrivée d'une nouvelle commune au sein du syndicat scolaire qui pourra être étudié et se fera à titre onéreux, selon les modalités fixées par le comité syndical.**

Projet de Partenariat avec le Conservatoire des Espaces Naturels des Hauts de France :

Mme Le Maire informe que le Conservatoire des Espaces Naturels des Hauts de France propose un partenariat avec la commune, M Léglise est venu présenter ce projet lors du Conseil Municipal.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal a décidé de ne pas donner suite à ce projet.

Point sur l'arrêt de bus au Pré Gigon pour les lycéens :

Mme le Maire informe qu'une demande est en cours auprès de la Région afin qu'un point d'arrêt nommé « Le Pré Gigon » soit créé au Hameau du Pré Gigon pour les lycéens. Après avoir rencontré la coordinatrice au Département des services de transport interurbains et scolaires de l'Aisne, certains points doivent être mis en place afin que la demande soit acceptée :

- Mise en place d'une signalisation verticale C6
- Mise en place de lampes de rue
- Avoir l'autorisation des propriétaires pour l'arrêt de bus sur leur parcelle.

Démission du personnel d'entretien :

Mme Le Maire informe le Conseil Municipal que l'adjoint technique 2^{ème} classe a souhaité mettre un terme à son contrat, qui s'est terminé le 21 Septembre 2021. Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'un devis a été fait auprès de l'entreprise de nettoyage « Persinet Isabelle » pour l'entretien de la Mairie.

A savoir :

- Nettoyage de la mairie tous les quinze jours : 108.25€ par mois
- Nettoyage des vitres de l'étage 2 fois par an (avril et octobre) : 70€ par prestation
- Nettoyage des vitres du bas tous les trimestres : 50€ par prestation

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter les devis proposés.

Organisation du 11 Novembre :

La cérémonie aura lieu avec un dépôt de gerbes au Monument aux Morts qui sera suivi par le verre de l'amitié.

Noël 2021 :

Le Noël des enfants est prévu le Dimanche 12 Décembre. Cette année une nouvelle organisation aura lieu. Des jeux seront proposés aux enfants dès 14h. A 16h les parents retrouveront les enfants pour la venue du Père Noël et la distribution des cadeaux suivi du traditionnel goûter.

Les cartes cadeaux pour les enfants sont à retirer en mairie.

QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Mme le Maire informe que le Conseil Départemental a décidé d'adopter la répartition du Fonds Départemental de Péréquation de la taxe additionnelle au titre de l'exercice 2020, la commune va percevoir 7798,06€
- ✓ Mme Le Maire informe que la commune va percevoir 1843€ au titre de Fonds National de péréquation des ressources intercommunales et communales
- ✓ Mme le Maire informe qu'une majorité de communes membres de la communauté de communes de la Champagne Picarde s'est opposée à ce transfert et que dans ces conditions la compétence « plan local d'Urbanisme » ne sera pas exercée au niveau intercommunal
- ✓ Mme le Maire informe que la cotisation APV (Aisne Partenariat Voirie) pour l'année 2021 s'élèvera à 741,72€
- ✓ Mme le Maire informe qu'elle a répondu à la Champagne Picarde concernant la programmation des prochaines interventions du chantier d'insertion.
- ✓ Mme le Maire informe que la commune ne participe pas au Fonds de Solidarité pour le logement.